

# SYNDICAT C.G.T. DES TRAVAILLEURS PORTUAIRES

## DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

LE HAVRE

FRANCE

### Déclaration faite au conseil de surveillance du 12 MARS 2010

Mesdames, Messieurs du Conseil de Surveillance

Contrairement à ce que communique la Direction Générale par ses Services de communication interne et externe, que tout va bien, que l'accord cadre local est finalisé et comporte des garanties importantes pour les salariés, nous tenons par notre présence à la séance d'aujourd'hui, à déclarer que :

- L'accord cadre local ne tient pas compte des spécificités locales et notamment de l'accord cadre national et n'offre aucune garantie aux salariés.
- Le Directeur Général ne se sert pas du délai qui lui est imparti à partir de l'adoption du projet stratégique et ferme la porte à la poursuite des négociations par une position qui lui est strictement personnelle et « jusqu'aboutiste », son intention de s'adresser directement au personnel en est bien la preuve et une véritable provocation.

De ce fait, nous vous remettons sur table un support plus technique étayant de manière plus précise, nos exigences et nous vous demandons de bien mesurer votre responsabilité en tant que membre du Conseil de Surveillance et représentant de certaines instances de l'Etat car vous devez être les garants de l'utilisation des fonds publics, de l'équité de service et de la bonne santé financière de l'établissement. Car, ne croyez-vous pas que « cela pourrait finir par se voir » !!

Pour toutes ces raisons émanant de cette déclaration et du support technique, nous déposons un préavis de grève reconductible à la direction générale à partir du vendredi 19 mars 2010 afin qu'une bonne fois pour toute, soient prises en compte, les attentes des salariés avec de véritables négociations et pas de faux semblants, et qu'une réelle marge de manœuvre nous soit donnée sur la prise en compte des spécificités locales.

Pour le Bureau Syndical  
Le secrétaire général

P.DESHAYES

Affichage et info aux salariés